

Houdemont

ACTU



NUMÉRO HORS-SÉRIE :

SPÉCIAL FINANCES

Retour
sur le budget 2021

Page 3

Budget
primitif 2022

Page 6

Perspectives
2022

Page 10



Chers Houdemontaises et Houdemontais,

Nous avons le plaisir de vous adresser ce numéro hors-série « Spécial Finances » qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées durant l'année 2021 ainsi que le budget primitif 2022, voté par le conseil municipal du 29 mars dernier.

Ce dernier respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.



Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire, présenté le 22 février 2022 en conseil municipal. Il a été élaboré avec la volonté :

- De maîtriser strictement les dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager les marges de manœuvre dont la ville a besoin en investissement,
- De maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De mobiliser des subventions auprès des partenaires publics (Département, Région, Etat, Europe).

Les sections de fonctionnement et investissement, qui vous sont présentées, structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment les charges de personnel ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le vote du budget pour l'exercice 2022 revêt un caractère particulier en cette période troublée par un contexte économique et social difficile, dû à la pandémie, mais également à la crise mondiale que nous traversons avec la guerre en UKRAINE.

Nous sommes donc confrontés à une plus grande responsabilité dans l'administration des deniers publics, comme dans le recours à la fiscalité.

Le budget primitif que nous avons voté est un budget responsable qui respecte :

- ✓ **Une gestion rigoureuse pour dégager un maximum d'autofinancement,**
- ✓ **Un endettement maîtrisé,**
- ✓ **Des taux de fiscalité maintenus à leur niveau de 2017.**

Bien à vous,

Maurizio PETRONIO

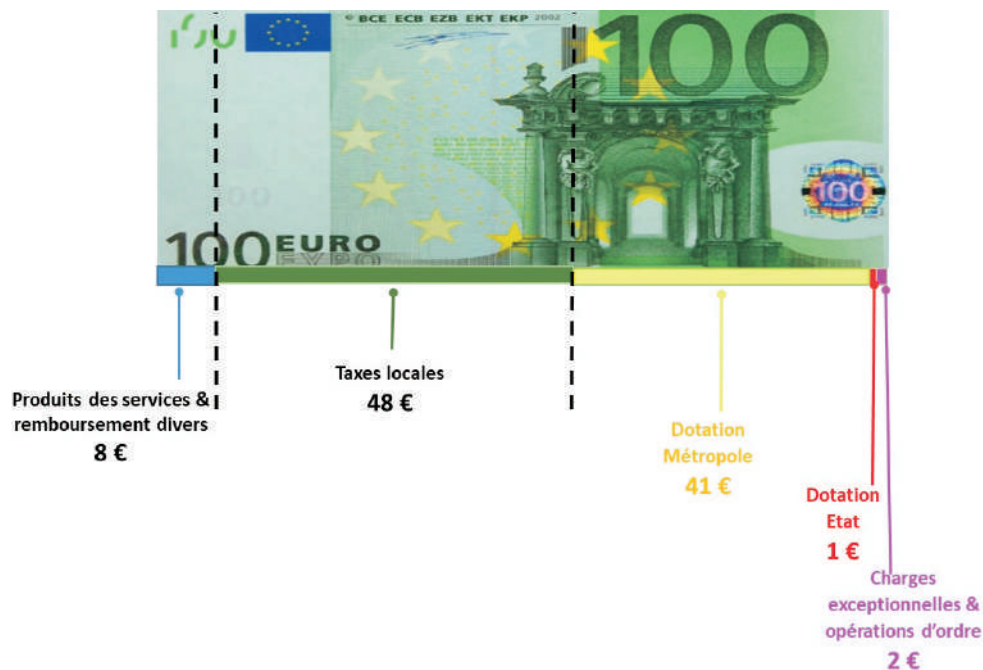
Maire,

Vice-Président de la Métropole Grand Nancy

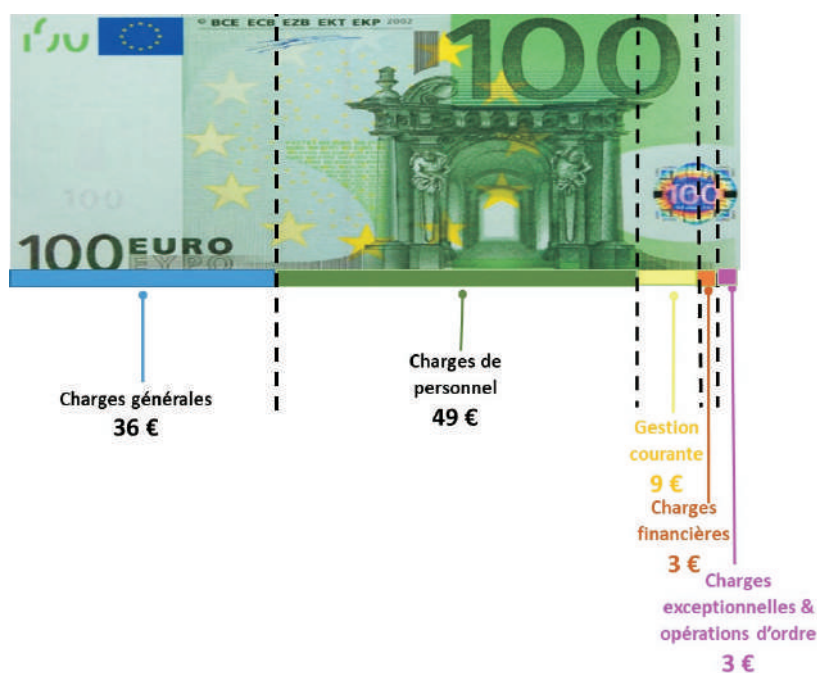
2021 DANS LE RÉTROVISEUR...



Les recettes de fonctionnement :
2087 K€



Les dépenses de fonctionnement :
1 623,3 K€



CHIFFRES CLES

Capacité
d'autofinancement :
453 500 €

Excédent
de fonctionnement :
1 406 400 €

Montant de la dette :
2,13 Millions d'Euros

Remboursement
de la dette/an/habitant :
81 €

Potentiel fiscal
le plus élevé
de la Métropole :
1689 €/habitant

Les dotations
de la Métropole :
845,5 K€,
soit 41 % du budget communal

LE SAVIEZ-VOUS ?

Houdemont est au dernier rang
des communes de la Métropole
concernant les montants
des dotations versées par l'Etat :
14 550 €



LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement 2021 dégage un résultat d'exercice 2021 excédentaire à hauteur de 463,7 K€. Les dotations de la Métropole, d'un montant de 845,5 K€, sont une source essentielle de financement en raison du désengagement du soutien financier de l'Etat (1 % des recettes communales). Avec le maintien des taux fonciers, votés par la commune depuis 6 ans et la compensation de la taxe d'habitation, le produit fiscal a été stabilisé et reste la principale recette de fonctionnement.

Les revenus provenant des produits et services (périscolaire, cimetière, produits forestiers, salle polyvalente), d'un montant de 142,1 K€, ont progressé de 28 % par rapport à 2020 marquée par des périodes de confinement.

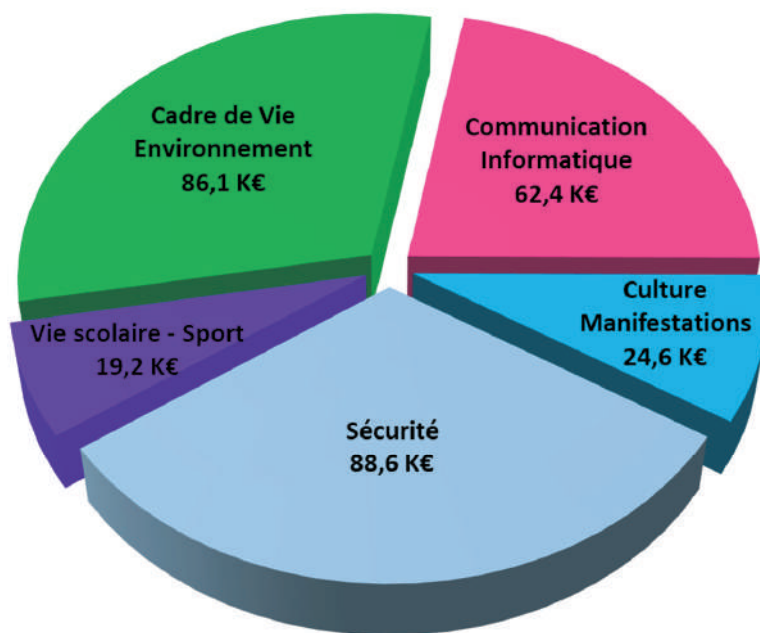
Sur le volet des dépenses de fonctionnement, les charges générales ont été contenues à hauteur de

582,8 K€, soit un niveau pratiquement équivalent à celui de 2019.

Avec 24 agents communaux, les charges de personnel représentent pratiquement 50 % des dépenses de fonctionnement.



Les dépenses d'investissement 2021 (hors dette) : 281 K€



Plus de 30 % des dépenses sont liées au cadre de vie et à l'environnement. Deux projets marquants peuvent être cités : la création d'un espace détente aménagé avec un boulodrome, à proximité de la salle polyvalente, et des travaux de rénovation au Parc de la Ronchère.

Un des sujets prioritaires de la municipalité actuelle reste la sécurité avec 32 % des investissements. Dans une première phase, la sécurisation du groupe scolaire et la sécurisation des accès existants à la mairie ont été réalisées.

La municipalité a poursuivi l'accompagnement du groupe scolaire dans son virage numérique avec l'acquisition d'un ENI (Ecran numérique interactif) et d'une classe mobile.

Sur la thématique « Informatique et Communication », l'installation d'un système numérique mobile permet de diffuser à distance des évènements.

La section d'investissement fait également apparaître un montant annuel de remboursement d'emprunt de 146,6 K€ et des opérations d'ordre pour 12,9 K€. Le montant total des **dépenses d'investissement s'élève à 440,4 K€.** La **totalité des investissements 2021** est majoritairement **financée par l'excédent de fonctionnement.**

Budget de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, réalisées au cours de l'année, constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour Houdemont, cette capacité d'autofinancement est de 453 500 €.

Les recettes de fonctionnement des villes sont impactées par la baisse constante des aides de l'Etat. Plus de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour notre commune depuis 2020, avec une perte de 200 000 € en 10 ans.

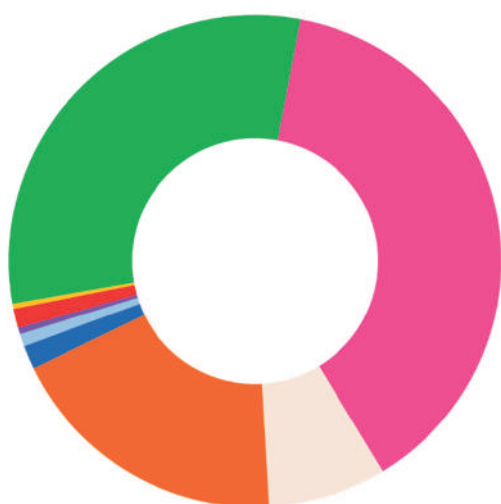
Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat, la Métropole,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, redevance d'occupation du domaine public...

Pour 2022, les dotations seront maintenues. Cependant, un pacte financier et fiscal métropolitain doit être adopté au plus tard fin 2022, qui redéfinira, selon de nouveaux critères, les dotations attribuées aux communes membres de la Métropole.

Le budget prévisionnel de fonctionnement présente une section en suréquilibre de 1 007,8 K€ en raison d'un excédent antérieur reporté important. Cet excédent permettra la couverture de besoins futurs en investissement.

Dépenses de fonctionnement : 2 373,3 K€



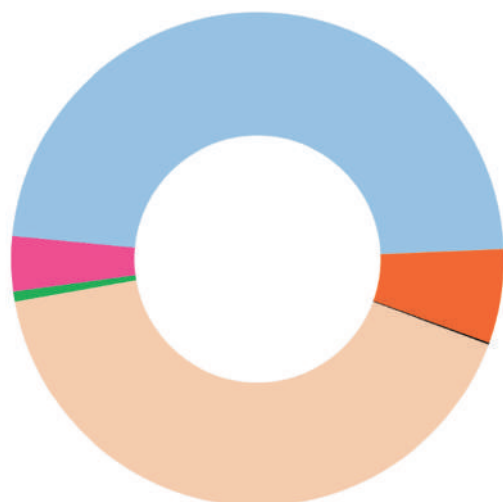
- Charges générales ¹ : **729,6 K€**
- Charges de personnel : **910 K€**
- Gestion courante : **184,4 K€**
- Virement à la section d'investissement : **444,3 K€**
- Charges financières ² : **37,5 K€**
- Charges exceptionnelles & Dotations aux provisions : **19,5 K€**
- Fonds de péréquation intercommunal : **10 K€**
- Dépenses imprévues : **30 K€**
- Amortissements : **8 K€**

¹ Charges générales : fluides (eau, gaz, électricité), fournitures, repas cantine, achats et prestations de services, entretiens et réparations, maintenance, voirie et réseaux, assurances et études, publications, relations publiques, frais postaux, téléphonie, cotisations, convention périscolaire, transports...

² Charges financières : intérêt de la dette

Recettes de fonctionnement :

3 381,1 K€



- Taxes locales : **1617,3 K€**
- Produits des services (périscolaire, cimetière, forêts, location salle polyvalente...) : **122,4 K€**
- Remboursements divers : **22,5 K€**
- Excédent de fonctionnement : **1406,4 K€**
- Produits exceptionnels : **4 K€**
- Dotations et participations : **208,5 K€**



Budget d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En recettes : des fonds propres et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement. Ces recettes ne sont inscrites qu'une fois les subventions notifiées à la ville. Ce montant est donc très faible au stade du budget primitif et ne reflète pas la réalité de la recette.
- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité sont valorisées. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Hors déficit d'investissement reporté, les dépenses prévisionnelles d'investissement 2022 sont d'un montant équivalent au budget primitif 2021. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 977 758 € en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Nature des dépenses d'investissement	Lieu d'intervention	Montants
REMBOURSEMENT EMPRUNT PART CAPITAL 2021		
Remboursement emprunt	Emprunts	139 800,00 €
sous-total remboursement part capital		139 800,00 €
1. CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT		
Panneaux d'informations	Ronchère/Verger/Pôle associatif	5 240,00 €
Eclairage des bâtiments communaux	Mairie / Lavoir	26 293,20 €
Plantations d'arbres	Ban communal	14 700,00 €
Mobilier urbain	Ban communal	7 500,00 €
Subventions pour les aides à l'isolation des particuliers	Mairie	600,00 €
Illuminations - installations d'une traversante et équipements candélabres	Ban communal	9 636,00 €
SOUS-TOTAL 1. CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT		63 969,20 €
2. FONCIER		
Acquisition immobilière	Mairie	70 000,00 €
Acquisition terrains - valorisation des Coteaux	Ban communal	25 000,00 €
SOUS-TOTAL 2. FONCIER		95 000,00 €
3. COMMUNICATION - INFORMATIQUE		
Refonte du site internet	Mairie	20 000,00 €
Installation informatique	Mairie	6 263,81 €
Mise en place d'un tableau de projection	Pôle associatif	1 000,00 €
SOUS-TOTAL 3. COMMUNICATION - INFORMATIQUE		27 263,81 €
5. ACQUISITIONS DIVERSES		
Achat vélo électrique pour la Police Municipale	Mairie	2 500,00 €
Acquisition mobilier	Mairie	5 300,00 €
Achat matériel technique	Ateliers municipaux	7 800,00 €
SOUS-TOTAL 5. ACQUISITIONS DIVERSES		15 600,00 €
6. ENERGIE		
Pilotage des voies de chauffage	Complexe sportif	3 600,00 €
Mise en place d'un ballon d'eau chaude	Groupe scolaire	2 000,00 €
Installation de vannes thermostatiques	Pôle associatif	8 500,00 €
SOUS-TOTAL 6. ENERGIE		14 100,00 €
7. SÉCURITÉ		
Réseau de caméras de vidéoprotection et raccordement au CSU	Ban communal	74 000,00 €
Réaménagement du hall de la Mairie	Mairie	24 000,00 €
Achat de caméras portables et piétons	Mairie	3 500,00 €
Mise aux normes des bâtiments communaux	Ateliers municipaux	2 500,00 €
SOUS-TOTAL - 7. SECURITE		104 000,00 €
8. SPORT		
Mise en place d'un miroir - salle de musculation	Complexe sportif	500,00 €
SOUS-TOTAL 8. SPORT		500,00 €
9. TRAVAUX		
Réaménagement de la cuisine	Salle polyvalente	30 000,00 €
Créations de chemins et réfection des sols	Ronchère	10 000,00 €
Mise en conformité du Pôle associatif	Pôle associatif	17 095,15 €
Mise en place d'un nouveau système d'arrosage - stade de football	Complexe sportif	1 700,00 €
Modification de l'éclairage salle du Conseil Municipal	Mairie	1 500,00 €
Clôture du site à l'entrée de la rue des Jardins (côté Eglise)	Eglise	2 000,00 €
Création d'un espace canin	Ronchère	1 500,00 €
Modification du système de l'entrée de secours	Complexe sportif	700,00 €
Réhabilitation du Mancès	Complexe sportif	100 000,00 €
Aménagement de l'espace public du Fonteno	Fonteno	50 000,00 €
SOUS-TOTAL 9. TRAVAUX PROGRAMMES		214 495,15 €
10. VIE SCOLAIRE		
Achat d'un pied réglable pour un ENI	Groupe scolaire	1 200,00 €
Achat de sièges ergonomiques	Groupe scolaire	1 250,00 €
Matériel informatique	Groupe scolaire	1 800,00 €
Travaux divers	Groupe scolaire	1 500,00 €
SOUS-TOTAL - 10. VIE SCOLAIRE		5 750,00 €
TOTAL CUMULÉ DÉPENSES INVESTISSEMENT HORS DETTE		540 678,16 €
RESTES A RÉALISER 2021		95 512,17 €
TOTAL CUMULÉ DES DÉPENSES		775 990,33 €
Dépenses imprévues		30 000,00 €
Déficit d'investissement reporté 2021		171 767,93 €
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		977 758,26 €

BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Article	Prévisions des recettes d'investissement	Montants
FCTVA 2021		
10222	FCTVA	38 449,17 €
Total FCTVA		38 449,17 €
AMORTISSEMENTS		
280411511	amortissement biens mobiliers matériels études	8 000,00 €
Total amortissements		8 000,00 €
EMPRUNT		
1641	Emprunt	100 000,00 €
Total emprunt		100 000,00 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	15 000,00 €
1321	Subvention état et établissements nationaux	4 000,00 €
Total subventions		19 000,00 €
RESTE A REALISER 2021		
1321	Subvention Etat Groupe scolaire	92 987,00 €
Total Reste à Réaliser		92 987,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2021		
1068	Affectation du résultat	275 000,00 €
Total affectation du résultat		275 000,00 €
TOTAL CUMULE DES RECETTES		533 436,17 €
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		
021	virement fonctionnement	444 322,09 €
TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT		977 758,26 €

*FCTVA : dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404 %, de la charge de TVA supportée pour les dépenses réelles d'investissement.





VALORISATION DU PATRIMOINE ET PROJETS D'ENVERGURE

Depuis de nombreuses années, la commune s'est engagée à **valoriser et protéger le patrimoine naturel et les espaces verts sur les coteaux**. L'acquisition de parcelles situées dans les coteaux s'inscrit dans cet objectif qui place Houdemont comme « Ville à la campagne ». Cette année 2022, la municipalité poursuivra cet engagement en faisant **l'acquisition de terrains** qui contribueront à la préservation des arbres, des forêts et de la biodiversité.

Dans l'objectif **d'élargir la rue des Jardins, valoriser l'église et créer des stationnements supplémentaires au centre-bourg**, la municipalité projette **d'acquérir un bâtiment** et d'engager, dans les années à venir, les futurs travaux.

Ces acquisitions foncières feront l'objet d'une souscription d'un prêt bancaire, à hauteur de 100 000 € afin de ne pas grever les fonds propres de notre commune et de bénéficier des taux actuels attractifs.

En 2022, **une réflexion a été engagée, avec les habitants, sur l'aménagement de l'espace**

« **Source du Fonteno** » accompagnée par le CAUE 54 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). L'aménagement de cet espace public permettra de valoriser ce site naturel et d'accueillir une vie sociale.

Enfin, le projet d'envergure qui cible le complexe sportif du Mancès sera initié en 2022. Le complexe est vieillissant, énergivore et a besoin d'une rénovation en profondeur. Pour mener ce projet, seront associés les acteurs institutionnels, habitants et experts. Le recours à l'emprunt, une recherche de subventions et un cofinancement sur fonds propres seront requis pour mener à bien ce programme.

La mise en valeur de notre patrimoine est importante et cela doit permettre aux habitants d'en prendre conscience et d'y être sensibles. Le patrimoine est transgénérationnel et se transmet au fil des ans, de génération en génération. Il permet de créer du lien, de souder un village entier. Il est véritablement une force ! Le patrimoine de la commune rendra les habitants fiers de leur ville.

EVOLUTION DU PRIX DE L'ÉNERGIE ET DÉPENSES

Au regard de l'inflation durable sur les prix du gaz, la municipalité a cherché à **maîtriser l'impact énergétique des bâtiments communaux et en corolaire contenir les augmentations prévues en 2022.**

En effet, seules les dépenses relatives au chauffage ont dépassé significativement le prévisionnel 2021. La hausse du coût de l'énergie a impacté le prix du kWh. Le budget réalisé 2021 « énergie gaz » se porte à 56 090 €, soit une **hausse de presque 40 %** par rapport au réalisé 2020.

Dans cet objectif, **une solution logicielle d'optimisation de la consommation** (e-learning) sera déployée sur les groupes sportifs et scolaires, qui sont les plus gros consommateurs en énergie (61 % de la consommation totale).



QUELQUES INFORMATIONS FISCALES

La taxe d'habitation...

En cette année 2022, les derniers contribuables encore assujettis à la taxe d'habitation ne s'acquitteront plus que de 35 % du montant payé en 2020 - avant une suppression totale de cette taxe, prévue en 2023.



...& les taxes foncières

Pas d'augmentation des taux de fiscalité communaux sur le foncier bâti et non bâti depuis 6 ans. Mais les bases d'imposition, liées à l'inflation, ont été augmentées par l'Etat de + 4,2 % pour le foncier bâti et de + 2,9 % pour le foncier non bâti. Les propriétaires pourront ainsi voir le montant dû, pour cet impôt, augmenter.





Installation d'agrès sportifs



Création d'un boulodrome à proximité de la salle polyvalente

Pour ne rien manquer des actualités de votre commune :



houdemont.fr



fb.com/villedehoudemont